



PARIS, VIII, 5, rue Bayard, 5, Téléphone : 514,36 - 524,48

DE ROUBAIX-TOURCOING

84, Grande-Rue, 84

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE, 15, rue d'Angleterre, 15, Téléphone : 672

PLUIE ET BEAU TEMPS

Rafin, voici un rayon de soleil! — qui m'invite bien plus à aller me promener qu'à faire un article. — Est-ce pour de bon? le printemps va-t-il apparaître? Si les débauches de pluie, de neige, de gelée continuent quelques jours encore, les récoltes seraient gravement compromises. Un mois perdu pour la végétation au moment le plus utile, cela ne se récupère pas facilement; comme disent les laborieux: « La meilleure chance en est perdue. »

« Chance » est bien le mot: nul métier plus que le métier agricole ne dépend de la chance; heureusement, derrière la brutale chance se cache la bonne Providence. Y pense-t-on?

La mauvaise nuit qui coûtera si cher, celle du dernier jour des Fagotins, répond à cette interrogation: ces prières si belles et si nécessaires que fait l'Église pour obtenir au pauvre et à l'indigent de quoi manger, ces prières ne sont plus suivies, même par le pauvre et par l'indigent.

Un qui peut tenir le retour offensif d'hiver qui afoile les savants météorologistes et autres? Est-il en corrélation avec les perturbations des forces mystérieuses du monde souterrain?

Beaucoup le pensent: la théorie du feu intérieur, la fissure amenant une invasion d'eau violemment vaporisée présente bien des points faibles et semble insuffisamment expliquer des commotions presque générales.

Une école nouvelle cherche dans quelque effet déjà soupçonné de la puissance électrique — la plus grande de toutes, paraît-il — la cause profonde et des tremblements de terre et de l'éruption des volcans.

La même force d'où jaillit la foudre briserait l'écorce terrestre comme la brise légère fait trembler les feuilles de l'arbre; la foudre, l'électricité et sa tension sont en rapports directs avec les variations de l'atmosphère.

Déjà le vieux Hérodote voyait dans le dieu qui lézard le bûcher le grand et assembleur de nuages.

La pluie fécondante, le ciel sans eau, l'éclair terrifiant, la foudre, instrument de la Vengeance d'en-haut étaient dans le même main, obéissant à un conseil unique, celui de la divinité supérieure.

Et cette vérité primitive, teintée chez le poète antique des fausses couleurs du paganisme, est écrite dans nos Livres Saints de la première église à la dernière. Ce que nous avons ressenti serait un contre-coup au point de vue physique.

An point de vue moral, pour ce bon sens raisonnable, on peut en tirer les mêmes leçons salutaires des deux côtés de l'Atlantique.

La mauvaise récolte, fait de la nature, serait le complément des maux que nous subissons du fait de la perversité des hommes et viendrait tristement ajouter ses ruines aux ruines accumulées par trois années de mauvais gouvernement.

S'il en était ainsi, quelle tâche serait celle des sauveurs et comment liquider pareille déconfiture?

Escaladez le pouvoir si vous le pouvez, n'importe comment; dépensez ce qu'il vous plaira; cubitez, charabandez tout: armée, marine, finances, ordre moral, social, religieux.

Et quand vous en aurez assez, embarquez-vous sur un yacht pour visiter les plages d'Europe ou sur le courrier de l'Argentine, personne ne vous dira rien.

La Haute Cour est faite pour condamner d'honnêtes gens que la police a déguisés en conspirateurs.

Le Code pénal s'applique au petit grillon, nullement au gros voleur, soutenu, bien en cour.

Le coup une fois fait, on file: pas toujours cependant, parce qu'il est un étrange sentiment qui attire ou retient les coupables au lieu même du crime — ce qui les fait souvent pincer, par parenthèse.

Ou bien c'est la soudée de la fausse sortie: on tient au pouvoir qui échappe, mais en affectant un impérieux besoin de repos.

Comment les amis intéressés, les affamés ne voudraient-ils pas s'opposer à la retraite? Plus tard il sera doux de céder.

Tacite, a pris sur le fait certaines scènes de ce genre terminées par l'exécution de ceux qui avaient été de l'avis du démissionnaire.

En vérité, j'ai plus de confiance dans la fin du mauvais temps, tout en espérant avec une égale ardeur la fin des deux maudites périodes...

Bah! voilà qu'il pleut... c'était une fausse sortie.

Consolons-nous! l'autre fléau fera la vraie dit-on le sortir.

LE PATRIAR.

GAZETTE DU JOUR

UNE BONNETTE MINISTÉRIELLE

Le propre du Jacobin est de s'accorder à lui-même toutes les licences, de se permettre de violer toutes les lois et de prétendre interdire aux autres l'exercice des libertés les plus légitimes.

C'est ainsi qu'un journal ministériel de Lyon n'a pas craint d'insulter sur une place de Lyon, à Bellecour, un mépris de la loi qui interdit les jeux, une « roulette » pour éviter le voyage de Monaco aux malheureux que la passion du jeu tyrannise.

Dénoncé par la presse lyonnaise honnête, la roulette continue à fonctionner et à vider les poches.

L'autorité administrative et l'autorité judiciaire restent sourdes aux plaintes des parents, car les victimes sont surtout des jeunes gens de 16 à 18 ans.

Ce scandale est intolérable. Pour une loterie de la plus minime importance, il faut une autorisation, toujours refusée d'ailleurs s'il s'agit de soutenir une bonne œuvre et si elle implique un journal ministériel qui fonctionne en pleine place publique!

DIENNE CHANTAGE

On nous écrit de Mont-de-Marsan: Le bureau de bienfaisance de notre ville a l'obligation, à la suite d'un legs, qui lui fut fait il y a quelques années, d'habiller chaque année dix enfants pauvres pour leur Première Communion.

Jusqu'à présent il avait toujours été fait un partage assez équitable de cette somme, et la mairie habitait quelques enfants des écoles libres.

Cette année, une mère de famille, qui avait adressé une demande et était inscrite la Première Communion à la mairie. Elle est reçue par les secrétaires.

« A quelle école va votre enfant? — Chez les Frères. — Eh bien, allez dire aux Frères de l'habiller? Ici, nous n'habillons pas ça. »

Et comme la pauvre femme restait un peu interdite: « Si vous voulez le mettre à l'école laïque, il sera habillé tout de suite », reprirent les secrétaires en chœur.

La brave femme refusa avec indignation l'odieuse marchandise qui lui était proposée avec tant d'impudence.

Mais de pareils faits ne sont-ils pas révoltants?

L'EXPLOITATION COLLECTIVISTE

Nous avons raconté de quelle scandaleuse façon on avait procédé à Grenoble pour extorquer à de pauvres ouvrières des souscriptions en faveur de la candidature Zévaès.

Aujourd'hui, il se passe quelque chose de plus fort encore: Le jeune Zévaès, de son vrai nom Bourson, a, paraît-il, décidé de reprendre le chemin de l'école... Il faut le louer de cette bonne pensée. Mais ce qui est moins respectable, c'est que le jeune Bourson va parfaire son instruction aux frais des prolétaires.

LES SERVICES PUNIS

De nombreux correspondants nous adressent des lettres ou télégrammes détaillés sur les services funèbres solennels que l'on célèbre un peu partout en France pour les ministres de la République.

Il ne nous est pas possible d'insérer ces détails qui se ressemblent presque toujours. Nous ne signalerons donc que les localités où ces cérémonies ont eu lieu et les incidents qui seraient pu survenir.

L'avis de décès, les services funèbres célébrés ont réuni une nombreuse affluance de fidèles et les autorités locales.

AU VIETNAM

Roma, 26 mai. — Le Pape a reçu aujourd'hui à midi dans la salle Ducale plusieurs centaines de pèlerins de Carpianto, sa ville natale; il reçut mercredi un pèlerinage malais conduit par Mgr Pace, archevêque de Malte. (Paris-Newsletters.)

ELECTIONS AUX CONSEILS GÉNÉRAUX

Côte-d'Or. — Dans le canton d'Is-sur-Tille, deux candidats républicains étaient en présence: M. Perrin, maître de forges à Tichat, et M. Mourgey, industriel à Tarnat. M. Perrin a été élu par 137 voix contre 77 à M. Mourgey, sur 190 votants et 978 inscrits.

M. Perrin avait été élu en août dernier contre M. Mourgey, mais le Conseil d'Etat avait annulé l'élection parce que le bureau n'avait pas été formé dans une commune.

Canton de Montluçon (Préfecture-Orientales). — M. Hippolyte Despres, républicain, 367 voix, élu.

M. Merlat, conseiller d'arrondissement, radical, 304 voix.

Les petits chefs collectivistes de Grenoble ont décidé, en effet, de pourvoir à la subsistance de leur nourrisson par des prêts venant sur les salaires des ouvriers, et ceux qui refusent de se laisser rançonner sont l'objet de plus odieuses brimades.

Nous exprimons encore que le jeune Bourson sentira tout ce que cette situation de pensionné des prolétaires aurait d'humiliant pour lui et même de contraire aux principes qu'il affiche.

Les collectivistes ne se diraient-ils les serviteurs du peuple que pour avoir l'occasion de prélever la dime sur les salaires des ouvriers?

Cela dépasserait vraiment toute mesure.

LE GOUFFRE

Il paraît que le principal motif des hésitations des candidats à la succession du ministère serait dans les difficultés financières de l'héritage.

M. Caillaux laisse les caisses de l'Etat absolument vides, et par conséquent dans l'impossibilité absolue de faire face aux échéances les plus urgentes.

Ordre a été réitéré aux percepteurs d'agir en toute hâte et vigoureusement pour recollecter le plus de numéraire possible.

Plusieurs de ses fonctionnaires demandent aux contribuables de se libérer entièrement dans le courant de juin, pour éviter des poursuites. Nous ne saurions assez le remercier. Pour éviter des poursuites, il suffit de se libérer des douzièmes échus, et en aucun cas les percepteurs ne sont autorisés à poursuivre pour les douzièmes non échus. Si, comme on commence à l'insinuer, un emprunt est nécessaire, la responsabilité en sera tout entière à la pitoyable gestion de M. Caillaux.

LES ANNONCES DE M. L'INSTITUTEUR

Avant d'aller prendre dans une vieille lune quelconque, sa place d'ex-ministre, M. Leygues ferait œuvre utile d'expliquer à ses instituteurs, dans une de ces circulaires dont il est si peu avare, en quoi consiste la neutralité scolaire.

C'est ainsi qu'un instituteur d'une commune, près de Belfort, que nous pourrions nommer et, apprendrait peut-être à ne pas tirer d'écritures les vérités religieuses. M. l'instituteur fait en effet des cours réguliers sur les chimères religieuses qu'il a la prétention d'extirper du cerveau de ses élèves.

Il a commenté par ce qu'il appelle la chimère du paradis; puis, comme corollaire, il a parlé de la vieillesse, dans un second cours, la chimère de l'au-delà. Quelque temps après, le déluge était représenté comme une légende des temps préhistoriques. Poursuivant ses lutes contre les chimères, il est à craindre de voir M. l'instituteur traiter de chimères l'existence de Napoléon.

Il y a cependant une chimère que ce monsieur ne dénuiera pas: il prouve que la vraie chimère, c'est la neutralité scolaire.

DEBAT AU SÉNAT SUR L'AFFAIRE HUMBERT

M. Le Provost de Launay, sénateur des Côtes-du-Nord, a l'intention de provoquer au Sénat, dès la rentrée, un grand débat sur l'affaire Humbert.

A un de nos confrères, l'honorable sénateur a fait les déclarations suivantes se rapportant à son projet de loi: « L'affaire Humbert est un fait qui a été porté à ma connaissance qui est particulièrement grave. Un des députés de mes départements, dans le sein de l'Assemblée nationale, a fait l'annonce de l'affaire Humbert et j'ai été obligé de l'un des hommes qui ont servi le plus M. Humbert, M. Joazeur pour ne pas mentir. »

« Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'il est certain que la personne dont je veux parler et qui occupe une situation en vue a été le complice de M. Humbert dans une comédie qui se joue depuis plus de vingt ans. »

« Comment voulez-vous que je n'aie toute l'indépendance nécessaire pour conduire impartialement l'enquête qui lui a été confiée? »

ELECTIONS SIGNIFICATIVES

Hier ont eu lieu à Rouen les élections municipales organisées par la démission de M. Carlier, maire, de quatre adjoints et de cinq conseillers appartenant à la majorité radicale du Conseil.

Tous les députés républicains progressistes et libéraux ont passé tout entiers à 3 000 voix de majorité.

Les radicaux et les socialistes n'avaient pas fait de liste et avaient recommandé énergiquement l'abstention. Malgré un temps splendide et l'absence de toute lutte, près de 11 000 électeurs ont pris part au vote.

L'élection d'Arles a confirmé ce état le scrutin du 27 avril, où M. Riard, radical, ancien gardien des sceaux, a été battu par M. Bognet, libéral.

L'AFFAIRE HUMBERT

Les ministères démissionnaires. — M. Rodet, 26 mai. — M. Gabon, le négociant paragonné comme jour-citoyen sur l'affaire Humbert, me paraissait en savoir long sur la maison des Frères Humbert et spécialement sur le rôle qu'y jouait l'ancien garde des sceaux. Il m'a questionné sur ces deux points: « On ne peut penser que M. Humbert père, fort étranger à tout ce qui se faisait chez son fils et sa belle-fille, n'a-t-il déclaré: la preuve, c'est qu'on le voyait souvent à l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée et qu'il y mangéait lorsqu'on devait recevoir quelques gens à qui il s'agissait d'insinuer confiance en montrant qu'on était dans l'opulente maison d'un ancien ministre de la Justice. »

« Et non seulement M. Humbert père, comme les autres amphitryons, faisait risette à l'invité dont il fallait capter les faveurs, mais il allait même jusqu'à jouer la partie de billard avec lui et à avoir des conversations, même vives, de toutes les petites gens, des petits rentiers, d'humbles commerçants qui lui arrivaient de province et qui venaient pour la première fois. »

« Il est vrai qu'il apportait de l'argent; les malheureux ne devaient pas revoir à leur argent, ni aucun des Humbert; car, dès qu'on était créancier de ces gens-là, on n'avait plus de prestige pour eux: on ne pouvait plus espérer les rencontrer chez eux: une fois, ils étaient aux sautes d'ailleurs; toujours est-il qu'il n'y avait jamais personne que le caissier et celui-ci trouvait toujours, sans la moindre peine, quelque motif pour les inviter à repasser. » (Paris-Newsletters.)

LES MINISTÈRES DÉMISSIONNAIRES

Les ministères démissionnaires. — M. Rodet, 26 mai. — M. Gabon, le négociant paragonné comme jour-citoyen sur l'affaire Humbert, me paraissait en savoir long sur la maison des Frères Humbert et spécialement sur le rôle qu'y jouait l'ancien garde des sceaux. Il m'a questionné sur ces deux points: « On ne peut penser que M. Humbert père, fort étranger à tout ce qui se faisait chez son fils et sa belle-fille, n'a-t-il déclaré: la preuve, c'est qu'on le voyait souvent à l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée et qu'il y mangéait lorsqu'on devait recevoir quelques gens à qui il s'agissait d'insinuer confiance en montrant qu'on était dans l'opulente maison d'un ancien ministre de la Justice. »

« Et non seulement M. Humbert père, comme les autres amphitryons, faisait risette à l'invité dont il fallait capter les faveurs, mais il allait même jusqu'à jouer la partie de billard avec lui et à avoir des conversations, même vives, de toutes les petites gens, des petits rentiers, d'humbles commerçants qui lui arrivaient de province et qui venaient pour la première fois. »

« Il est vrai qu'il apportait de l'argent; les malheureux ne devaient pas revoir à leur argent, ni aucun des Humbert; car, dès qu'on était créancier de ces gens-là, on n'avait plus de prestige pour eux: on ne pouvait plus espérer les rencontrer chez eux: une fois, ils étaient aux sautes d'ailleurs; toujours est-il qu'il n'y avait jamais personne que le caissier et celui-ci trouvait toujours, sans la moindre peine, quelque motif pour les inviter à repasser. » (Paris-Newsletters.)

LES MINISTÈRES DÉMISSIONNAIRES

Les ministères démissionnaires. — M. Rodet, 26 mai. — M. Gabon, le négociant paragonné comme jour-citoyen sur l'affaire Humbert, me paraissait en savoir long sur la maison des Frères Humbert et spécialement sur le rôle qu'y jouait l'ancien garde des sceaux. Il m'a questionné sur ces deux points: « On ne peut penser que M. Humbert père, fort étranger à tout ce qui se faisait chez son fils et sa belle-fille, n'a-t-il déclaré: la preuve, c'est qu'on le voyait souvent à l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée et qu'il y mangéait lorsqu'on devait recevoir quelques gens à qui il s'agissait d'insinuer confiance en montrant qu'on était dans l'opulente maison d'un ancien ministre de la Justice. »

« Et non seulement M. Humbert père, comme les autres amphitryons, faisait risette à l'invité dont il fallait capter les faveurs, mais il allait même jusqu'à jouer la partie de billard avec lui et à avoir des conversations, même vives, de toutes les petites gens, des petits rentiers, d'humbles commerçants qui lui arrivaient de province et qui venaient pour la première fois. »

« Il est vrai qu'il apportait de l'argent; les malheureux ne devaient pas revoir à leur argent, ni aucun des Humbert; car, dès qu'on était créancier de ces gens-là, on n'avait plus de prestige pour eux: on ne pouvait plus espérer les rencontrer chez eux: une fois, ils étaient aux sautes d'ailleurs; toujours est-il qu'il n'y avait jamais personne que le caissier et celui-ci trouvait toujours, sans la moindre peine, quelque motif pour les inviter à repasser. » (Paris-Newsletters.)

LES MINISTÈRES DÉMISSIONNAIRES

Les ministères démissionnaires. — M. Rodet, 26 mai. — M. Gabon, le négociant paragonné comme jour-citoyen sur l'affaire Humbert, me paraissait en savoir long sur la maison des Frères Humbert et spécialement sur le rôle qu'y jouait l'ancien garde des sceaux. Il m'a questionné sur ces deux points: « On ne peut penser que M. Humbert père, fort étranger à tout ce qui se faisait chez son fils et sa belle-fille, n'a-t-il déclaré: la preuve, c'est qu'on le voyait souvent à l'hôtel de l'avenue de la Grande-Armée et qu'il y mangéait lorsqu'on devait recevoir quelques gens à qui il s'agissait d'insinuer confiance en montrant qu'on était dans l'opulente maison d'un ancien ministre de la Justice. »

« Et non seulement M. Humbert père, comme les autres amphitryons, faisait risette à l'invité dont il fallait capter les faveurs, mais il allait même jusqu'à jouer la partie de billard avec lui et à avoir des conversations, même vives, de toutes les petites gens, des petits rentiers, d'humbles commerçants qui lui arrivaient de province et qui venaient pour la première fois. »

« Il est vrai qu'il apportait de l'argent; les malheureux ne devaient pas revoir à leur argent, ni aucun des Humbert; car, dès qu'on était créancier de ces gens-là, on n'avait plus de prestige pour eux: on ne pouvait plus espérer les rencontrer chez eux: une fois, ils étaient aux sautes d'ailleurs; toujours est-il qu'il n'y avait jamais personne que le caissier et celui-ci trouvait toujours, sans la moindre peine, quelque motif pour les inviter à repasser. » (Paris-Newsletters.)

LE DERNIER MOT

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève...

Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du 24 mai 1902: Quant au P. Bailly, s'il a déposé la Brève... Le Matin publie dans son numéro du